

Réf: Dossier N° 092215

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AMANI ELECTRICITE » en abrégé « AMELEC »

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI

KANKANKOURA NON LOIN DE L'EX AJAVON, Lot 2811, Ilot 120

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/02/2022 , et enregistrés au CEPICI le 17/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMANI ELECTRICITE » en abrégé « AMELEC »

Objet : Construction de réseaux HTA/BTA/EP ;
Electricité Industrielle et Bâtiment ; Maintenance des
systèmes électriques ; Travaux de Bâtiment ;
Prestations diverses

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,300,000 F CFA divisé en (130.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 130 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI
KANKANKOURA NON LOIN DE L'EX AJAVON, Lot 2811, Ilot 120

Dirigeant(s) : M KOUTOU AMANI JEAN PIERRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03012 du 07/04/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°15022/GTCA/RC/2022 du 07/04/2022

